



## Révision du Règlement Régional d'Urbanisme à Bruxelles : une réforme inégalitaire, inefficace mais surtout dogmatique. Evitons que « Good Living » ne devienne à son tour « Bad Living ».

Malgré de belles avancées sur les enjeux environnementaux, **nous appelons à la démission** du secrétaire d'État à l'Urbanisme (qui après avoir lancé « Good Move » lance « Good Living ») en tant que porteur du projet d'une réforme du Règlement Régional d'Urbanisme (« RRU ») qui poursuit l'affaiblissement de l'édifice réglementaire bruxellois en matière d'aménagement du territoire.

Pour faire face au renforcement des perturbations que cette réforme va induire, si elle passe en l'état, des organisations d'habitants sont en train de se coaliser en prenant la décision d'ouvrir une souscription afin de soutenir les actions qu'elles seront amenées à engager, notamment sur le terrain judiciaire et médiatique :

compte **Assoc. c/ RRU**

**BE96 6451 0918 0205** - Bic : JVBABE22

(communication de la donation : Nom - Prénom - n° de tél. - email – adresse)

Madame, Monsieur,

La réforme du Règlement Régional d'Urbanisme (« RRU ») proposée par le gouvernement bruxellois sous la dénomination « **Good Living** » est soumise à enquête publique du 12 décembre 2022 au vendredi **20 janvier 2023** (1).

Après avoir lancé « Good Move » en 2016, Pascal Smet revient donc à la charge avec cette fois-ci « Good Living ». À l'instar de Good Move, Good Living aussi est présenté comme un projet ambitieux visant à améliorer la qualité de vie des Bruxellois.es. Ainsi, Urban.Brussels présente Good Living comme suit : « *Il vise à proposer une réglementation orientée vers l'avenir, qui encourage l'évolution des pratiques actuelles et anticipe et accompagne la transformation en cours du territoire bruxellois au profit d'une plus grande résilience et d'une meilleure qualité de vie et de l'environnement.* ». Reconnaissons-le, il s'agit à nouveau d'annonces vagues et vides de contenu.

Car, en réalité, à y regarder de plus près, ce qui est présenté comme « Good Living » pourrait bien vite se transformer en « Bad Living » pour les Bruxellois.es. En effet, le projet de nouveau RRU s'inscrit en réalité dans la continuité de la déstructuration réglementaire opérée par les gouvernements successifs depuis plus de 10 ans en matière d'aménagement du territoire (Bruxelles regorge d'exemples) et risque bien de se traduire, dans les faits, par une destruction de la qualité de vie des Bruxellois.es en raison notamment d'un cadre réglementaire peu claire au profit d'un pouvoir d'appréciation très (trop) important pour les « experts » et autorités régionales.

## A. EN TERMES D'URBANISME

Cette proposition de réforme du RRU prévoit d'introduire :

- Une discrimination sans précédent entre les différents acteurs / promoteurs (entre les '*biens introduits*' et les autres) mais aussi dans le chef du fonctionnaire délégué qui se retrouve avec les pleins pouvoirs en l'absence de règles claires ;
- Un pouvoir d'appréciation discrétionnaire important (attention à l'arbitraire !) dangereux pour la sécurité des projets du fait de risques accrus de recours ;
- Une insécurité juridique non seulement pour les projets mais aussi et surtout pour l'administration (qui ne sait plus sur quel pied danser) et - surtout - pour les habitants (qui ne font pas face à un cadre réglementaire clair pourtant essentiel aux Bruxellois.es pour se lancer et faire des projets sur le long terme).

Pour faire face aux crises en tout genre que nous traversons et auxquelles il faut nous préparer, une question lancinante se pose : **quelle est l'orientation générale prise par nos ministres régionaux pour répondre aux grands enjeux à venir et bien au-delà de l'enquête publique du jour ?**

- S'agit-il d'imposer des règlements qui dérèglent dans le cadre d'une gouvernance bruxelloise toujours plus orientée vers le fait « autoritaire » sans concertation avec les citoyens, commerçants et autorités locales, comme ce fut le cas pour le plan « Good Move » ?
- Ou bien s'agit-il d'apprendre de ses erreurs afin de mieux partager les décisions qui s'imposent dans le cadre d'une démocratie urbaine apaisée, responsable et renouvelée ?

La réforme en cours a démarré par la création d'une commission d'experts qui a établi un rapport préliminaire. Force est de constater que la société civile n'y a pas été représentée, contrairement aux promoteurs et professionnels du milieu de la construction. Dans la crise de la représentation démocratique que nous traversons, ne pas associer les premiers concernés à cette vaste réforme de l'habitat - c'est-à-dire les habitants de Bruxelles - mais y associer uniquement les « professionnels » de l'immobilier, c'est-à-dire ceux qui veulent en profiter pour réaliser d'importants profits sur le dos des Bruxellois.es, n'est pas seulement maladroit mais constitue une faute.

Avec le nouveau projet de RRU, le pouvoir politique ambitionne en réalité :

- de ne pas s'adapter aux circonstances en adoptant des normes de manière complexe pour au final « déléguer »,
- de s'appuyer sur la notion de "*qualité*" (« *Good Living* ») sans pour autant définir ce qu'elle est,
- d'organiser des réunions exclusives en "*chambre de qualité*". Cette "*chambre de qualité*" s'apparente à un espace à huis-clos devant statuer sur une notion de « qualité » non définie ...

L'absence de balises sur des sujets importants comme la démolition du bâti, la hauteur ou la densité ainsi que la trop grande exigence de certaines nouvelles règles et le dogme anti-voiture qui y est, à l'instar de « Good Move », bétonné à jamais auront dans la pratique des conséquences contraires aux objectifs poursuivis. Le gouvernement n'a-t-il rien retenu du 1<sup>er</sup> round de la saga du [PAD LOI](#) ? Ce nouveau projet de RRU *Good living* serait-il le 2<sup>nd</sup> round ?

## **B. EN TERMES DE MOBILITE ET DE REPARTITION DE L'ESPACE EN VOIRIE PUBLIQUE** : le nouveau projet de RRU *Good Living*, le *Good Move* de l'urbanisme

Avec « *Good Living* », le gouvernement poursuit une politique ouvertement anti-voitures et amène à une diminution drastique des emplacements de stationnement sans indicateur et sans traitement différencié entre les quartiers. Faut-il rappeler que c'est déjà un problème à Cureghem, à la Cage aux Ours à Schaerbeek mais aussi dans le district Tervueren-Montgomery à Etterbeek et dans les deux Woluwe?

De plus, la règle limitant à 50% la surface de voirie disponible aux véhicules automobiles s'applique **indistinctement** (quelle que soit la largeur de la voirie, quel que soit le besoin de stationnement des riverains) et quel que soit le type de voirie (circulation locale au sein de mailles résidentielles ou de liaison là où se concentre la circulation automobile).

Sans parler de l'absence de vision intégrée au sujet de l'axe pénétrant Tervueren-Loi qui s'étend des entrées autoroutières Namur Liège à la petite ceinture et qui regroupe de nombreux projets en cours ou à venir (2).

L'article <https://www.facebook.com/photo/?fbid=10227360751543292&set=a.1316472870675> répertorie les nombreux points de *Good Living* concernant la place laissée aux véhicules en rue et qui font polémique, dont notamment, par idéologie:

- la priorisation absolue du vélo par rapport à tous les autres modes de transport, y compris les transports en commun : "*En cas d'hésitation entre une piste cyclable et une voie de bus, c'est la piste cyclable qui l'emporte alors que le vélo représente seulement 4 à 5 % des déplacements et qu'il n'a pas la même capacité qu'un bus ...*", sans parler des conditions météo ;
- le bannissement corrélatif de l'automobile avec notamment la volonté d'interdire les places de stationnement en épi ou perpendiculaires ainsi que l'interdiction de stationner devant un nombre très important d'endroits : les monuments classés, parcs, écoles, lieux de cultes et de cultures mais aussi des trottoirs plus larges, réduisant à peau de chagrin la place laissée aux automobiles (qui, plus souvent stationnées, demeurent toutefois indispensables pour nombre de trajets que ce soit pour les personnes exerçant certaines professions et les personnes âgées, malades, handicapées ou encore les enfants en bas âge) ;
- interdiction de tous les emplacements de parking à l'air libre sur les terrains privés.

Avec toutes ses restrictions, les Bruxellois.es sont bien en droit de se demander quelle sera la prochaine étape...

## **C. EN TERMES DE CLIMAT ET DE BIODIVERSITE**

Bruxelles doit s'engager pour plus d'espace (promenade, transports publics, cyclistes) et à verdier et créer des îlots de fraîcheur tout en désimperméabilisant et rénovant les bâtiments avec des énergies renouvelables.

Mais est-il pour autant réaliste de les imposer aveuglément et indistinctement sur tout le territoire régional ?

De plus, malgré de belles avancées sur les enjeux environnementaux, ce projet de RRU ne **répond pas assez à la crise du réchauffement climatique et de la biodiversité.**

Il ne préserve pas, ni ne protège les espaces verts existants qui sont défendus, entre autres, par [Bas les Pad](#). Le maintien des espaces où la biodiversité se développe déjà est une nécessité (en construisant sur les terrains déjà bétonnés ou bitumés plutôt que sur des prairies ou des forêts). Il n'y a pas d'engagements clairs pour protéger la nature existante. Greenpeace lance l'appel à réagir [Un coin de nature pour tous-tes les Bruxellois-es](#)

La question qui se pose à nous est de savoir si nous voulons de cette Bruxelles-là ?

#### **D. BRUXELLES, CAPITALE DE L'EUROPE, SE DOIT DE MONTRER L'EXEMPLE**

Quelle démocratie participative le pouvoir politique bruxellois prévoit-il par ce dispositif ? La démocratie participative est devenue un pilier indispensable à tout processus de prise de décision.

Ainsi, quelle voix des habitants prévoit-il dans l'aménagement du territoire ? Et quelle dimension citoyenne dans l'aménagement de l'espace ouvert public ?

Il faudra bien que le gouvernement choisisse entre des attitudes politiques qui s'apparentent à ce qui a cours dans certains pays à la marge de l'Union et une tradition associative bruxelloise qui demeure très vive et organisée malgré les pressions politiques et les coupes budgétaires.

Lors du dernier rendez-vous annuel de grands investisseurs internationaux du secteur de la construction à Cannes (le MIPIM), le secrétaire d'État en charge de l'actuelle réforme du RRU a déclaré vouloir « ***Make people happy against their will*** » (3). Ajouté à la méthodologie employée pour Good Move, ou encore les Uber-files dévoilés il y a plusieurs mois, cela en dit long, non seulement sur le personnage mais aussi sur l'objectif et la méthodologie du nouveau RRU envisagé, masqué sous le doux nom de « Good Living ».

La proposition de réforme du RRU indique pour sa part à l'article 2 que « *La conformité d'un projet au présent règlement ne préjuge pas de sa conformité au bon aménagement des lieux qui sera appréciée par l'autorité compétente pour délivrer le permis d'urbanisme* ».

Le fond du discours semble se dégager. C'est donc bien l'option de l'arbitraire providentiel qui semble être retenue, pour le moment, en s'appuyant sur un indéfinissable 'bon aménagement des lieux' ou de critères de 'qualités' jamais précisés.

Le Ministre en charge et ses affidés en seraient-ils les uniques garants au bénéfice de quelques « bien introduits et entourés » ?

Un règlement ne doit-il pas permettre à l'administration de se doter de balises claires pour juger de la qualité d'un projet au regard de critères objectifs ? Faute de quoi, qui bénéficiera de la subjectivité ?

Plutôt que de vouloir une réglementation qui dérègle, **il faut une réglementation et des règles claires pour tout le monde.**

## E. EN REGARD DE QUOI, NOUS PRECONISONS LES MESURES SUIVANTES :

- 1) nous appelons à la démission du secrétaire d'État, porteur de ce projet de RRU, qui outre l'absence totale et entière de respect à l'égard des Bruxellois.es, a poursuivi la dénaturation néolibérale de l'édifice réglementaire bruxellois (réglementer avec les professionnels de l'immobilier mais sans les premiers concernés, les habitants de Bruxelles, pour mieux déréglementer),
- 2) nous demandons au nouveau Ministre d'organiser **des États généraux de l'aménagement du territoire bruxellois** pour remettre cet édifice en état sur des bases simplifiées, équitables, accessibles et lisibles par tous, en partant d'abord de la ville qui existe plutôt que de calibrer les mesures sur les opérations de construction neuve au bilan carbone plus défavorable,
- 3) en attendant, nous ouvrons une **souscription large aux citoyens et à la société civile pour aider le secteur associatif bruxellois** à financer les nombreux recours annoncés par la réforme suite aux nombreux dysfonctionnements qui en résulteront :

compte **Assoc. c/ RRU** (\*)

**BE96 6451 0918 0205** - Bic : JVBABE22

(communication de la donation : Nom - Prénom - n° de tél. - email - adresse)

**Il s'agit de nous mettre d'accord sur une méthode de gouvernance participative, plus démocratique, afin d'aboutir à des règles plus justes, plus solides qui anticipent sur un avenir plus que jamais incertain en associant les Bruxellois.es plutôt que le secteur immobilier.**

Bruxelles, le 11 janvier 2023

Coordination du Comité [Tervueren-Montgomery](#)

[comite.tervueren@gmail.com](mailto:comite.tervueren@gmail.com) - 0470.020.304

-----  
(\*) cogestion du compte associatif assurée pour le moment par l'AQL ([Association du Quartier Léopold](#)) et le comité TM ([comité Tervueren-Montgomery](#))

(1) Enquête publique RRU : du 12 décembre 2022 au 20 janvier 2023

<https://urban.brussels/fr/news/rru-enquete-publique>

Il peut être éclairant de lire le rapport du Comité d'experts Good living qui a présidé au projet de RRU :

<https://urbanisme.irisnet.be/pdf/good-living-rru-rapport-experts-fr-20211022-aspubl.pdf/view>

(2) aménagement de la rue de la Loi, de la rue Belliard, du rond-point Schuman, du 50aire (couverture trémie, Musées, parc), boulevard urbain sur l'avenue de Tervueren (tronçon Mérode Stoclet, carrefour étangs Mellaerts), PAD Herman Debroux (démolition viaduc), PAD Mediapark sur de nombreuses communes (Woluwe Saint Pierre, Woluwe Saint Lambert, Etterbeek, Ixelles, Ville de Bruxelles, Auderghem, Schaerbeek)

(3) Pascal Smet : "Parfois, il faut rendre les gens heureux malgré leur volonté" - Mipim back with a full scale show (16/3/2022)

<https://pro-realestate.be/news-view.asp?L=uk&ccc=0&rrr=0&channel=NEWS&rubr=&V=title&ID=79071>